



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres
des rejets et transferts de polluants à la Convention
sur l'accès à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Troisième réunion

Genève, 20 et 21 novembre 2013

Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail des Parties

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Participation.....	2–5	3
B. Questions d'organisation.....	6–7	3
II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.....	8–9	4
III. Désignation des centres de liaison nationaux.....	10	4
IV. Promotion et renforcement des capacités.....	11–19	4
A. Synergies avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe et avec d'autres partenaires ...	11–13	4
B. Ateliers sous-régionaux.....	14	5
C. Fourniture d'une assistance technique.....	15	5
D. Stratégie de communication, outils électroniques et publications.....	16	6
E. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale.....	17	6
F. Autres activités pertinentes.....	18–19	6

GE.14-20846 (F) 150414 150414



* 1 4 2 0 8 4 6 *

Merci de recycler



V.	Comité d'examen du respect des dispositions et mécanisme de présentation de rapports	20	7
VI.	Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole, y compris les questions financières.....	21	7
VII.	Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole.....	22–29	8
	A. Accueil et organisation des travaux.....	22	8
	B. Préparatifs de fond.....	23–29	8
VIII.	Calendrier des réunions.....	30	9
IX.	Adoption de décisions et résultats de la réunion	31	9

I. Introduction

1. La troisième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et des transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue les 20 et 21 novembre 2013 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la réunion: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne.

3. Ont également participé à la réunion les délégations des États signataires du Protocole suivants: Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Grèce, République de Moldova et Tadjikistan.

4. Les délégations du Bélarus, du Brésil, du Chili, des États-Unis d'Amérique, du Honduras, du Japon, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan étaient également présentes.

5. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Étaient également présents des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes: Bureau of Environmental Investigation (Ukraine), ECOGLOBE (Arménie); EcoLomics International (Suisse); «ECOSCOPE» (Azerbaïdjan); Bureau européen de l'environnement (Belgique); «Greenwomen» – Agence d'information sur l'environnement (Kazakhstan); Organisation de protection et de réhabilitation de la nature Hayajan (Azerbaïdjan); et Centre d'information «Volgograd Ecopress» (Fédération de Russie). Nombre de ces ONG ont coordonné leur contribution dans le cadre de l'Eco-Forum européen. Étaient également présents à cette réunion des représentants d'Abt Associates Inc. (États-Unis), du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (Hongrie) ainsi qu'un avocat spécialisé dans la défense d'intérêts publics (Suisse)¹.

B. Questions d'organisation

6. M. Michel Amand (Belgique), Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, a ouvert la réunion.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/1.

¹ On trouvera des informations concernant la réunion, y compris la liste des participants, la documentation et les exposés à l'adresse suivante: http://www.unece.org/prtr_wgp3.html.

II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

8. Le secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les RRTP. Depuis l'adoption du Protocole en 2003, 38 États en sont devenus signataires et le nombre des Parties au Protocole était de 32 à l'heure actuelle. Le Protocole est entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (Genève, 20-22 avril 2010), sept nouveaux États y avaient adhéré: la Slovaquie, le 23 avril 2010; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le 2 novembre 2010; la Serbie, le 23 novembre 2011; l'Irlande, le 20 juin 2012; la Pologne, le 25 septembre 2012; Chypre, le 5 novembre 2012; et Israël, le 14 janvier 2013².

9. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la ratification du Protocole sur les RRTP et s'est félicité de l'adhésion d'Israël. Il a également encouragé les Signataires et d'autres États intéressés à adhérer au Protocole dans les plus brefs délais.

III. Désignation des centres de liaison nationaux

10. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la désignation des centres de liaison nationaux (PRTR/WG.1/2013/Inf.1)³, conformément à la décision prise par la Réunion des Parties à sa première session (ECE/MP.PRTR/2010/2, par. 32), et a appelé les gouvernements qui n'avaient pas encore à ce jour désigné de centre de liaison à en désigner un dans les meilleurs délais.

IV. Promotion et renforcement des capacités

A. Synergies avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe et avec d'autres partenaires

11. Le Groupe de travail a pris note des rapports de l'OCDE, du PNUE et de l'UNITAR sur leurs activités en matière de RRTP et a remercié toutes les organisations partenaires de l'appui qu'elles ont apporté à la poursuite de la mise en œuvre de systèmes de RRTP, renforçant ainsi les capacités des pays à adhérer au Protocole.

12. De plus, le Groupe de travail:

a) A prié les gouvernements de renforcer la coopération entre les experts du Protocole sur les RRTP et les experts chargés des conventions de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, des conventions du PNUE sur les produits chimiques et d'autres accords pertinents, ainsi qu'avec les experts participant aux projets relatifs au registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) menés par les organisations internationales, afin d'assurer une coordination au niveau national;

² Des renseignements sur l'état des ratifications sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

³ Une liste des centres de liaison nationaux peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/envppcontacts-fp/envppfpnew.html>.

b) A demandé aux organisations partenaires de travailler en étroite collaboration, lorsque cela était possible, afin de créer des synergies visant à favoriser la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux RRTP;

c) A pris note du rapport du Président sur les résultats des dernières réunions informelles des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE, qui se sont déroulées les 27 février et 21 octobre 2013 à Genève, ainsi que des débats correspondants du Bureau du Protocole lors de sa dernière réunion en juillet 2013, et a exprimé son soutien au processus;

d) A pris note du rapport du Président sur les résultats de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE (Genève, 22-25 octobre 2013), au cours de laquelle les activités relatives aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE ont été présentées.

13. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont soulevé les principaux points suivants:

a) Les accords relatifs à l'environnement de la CEE ont un vaste contenu thématique, allant de la gestion de l'eau et des accidents industriels à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et aux droits de l'homme, ce qui accroît notablement les possibilités de synergies entre eux;

b) Il pourrait y avoir d'importantes synergies avec le Protocole de la CEE sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, lorsqu'il entrera en vigueur;

c) La table ronde internationale conjointe, qui a été organisée à Genève avec l'OCDE et en collaboration avec l'UNITAR le 19 novembre 2013, a fourni une grande occasion d'exposer les réussites obtenues et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Protocole ainsi que de définir les problèmes et de rechercher de nouvelles synergies pour la mise en œuvre des RRTP.

B. Ateliers sous-régionaux

14. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur l'atelier sous-régional pour les pays d'Europe du Sud-Est et Israël intitulé «conquérir le droit à un milieu sain» (Sarajevo, 28 et 29 mai 2013) (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/3) et a remercié l'OSCE de sa coopération efficace dans l'organisation conjointe de l'atelier ainsi que le Gouvernement bosniaque de son hospitalité et de sa coopération. Il a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à étudier les résultats de l'atelier en vue de travaux futurs concernant l'établissement de systèmes RRTP.

C. Fourniture d'une assistance technique

15. S'agissant de l'assistance technique, le Groupe de travail:

a) A accueilli avec intérêt le document présentant une proposition de l'Arménie et du Bélarus relative à la promotion du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/4);

b) Est convenu de soumettre le document à la deuxième session de la Réunion des Parties pour adoption en tant que cadre général des domaines dans lesquels une coopération bilatérale ou multilatérale pourrait être envisagée, et de poursuivre les progrès réalisés dans l'application de ce cadre à l'avenir;

c) Est convenu que les délégations intéressées pourraient faire parvenir au secrétariat des observations générales sur cette proposition (par exemple sur l'ordre de priorité des activités ou sur l'insertion d'opérateurs et d'installations considérés comme des cibles) avant le 15 décembre 2013. Les observations seraient prises en compte par le Bélarus et l'Arménie, selon qu'il conviendrait, lors de l'élaboration d'une version révisée de la proposition;

d) Est convenu que, par la suite, le secrétariat distribuerait la proposition révisée, au nom de l'Arménie et du Bélarus, aux centres nationaux de liaison/de contact du Protocole dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale afin de recueillir leurs observations. Les observations seraient prises en compte par le Bélarus et l'Arménie lors de l'élaboration de la version finale de la proposition à soumettre à la Réunion des Parties à sa deuxième session.

D. Stratégie de communication, outils électroniques et publications

16. En ce qui concerne la stratégie de communication, le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport sur les résultats de l'enquête sur la stratégie de communication (PRTR/WG.1/2013/Inf.2);

b) A renouvelé son engagement de mettre en œuvre la stratégie de communication (ECE/MP.PP/2011/2/Add.2);

c) A prié le secrétariat, l'OCDE et l'UNITAR de poursuivre leur étroite collaboration afin de garantir l'utilisation efficace des outils électroniques que sont PRTR.net et PRTR:Learn.

E. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale

17. S'agissant de la promotion du Protocole à l'échelle mondiale, le Groupe de travail:

a) A exprimé sa gratitude à l'OCDE et l'UNITAR pour l'efficacité de leur coopération dans l'organisation de la table ronde internationale sur les RRTP (Genève, 19 novembre 2013);

b) A pris note des résultats de cette table ronde et a demandé au secrétariat d'élaborer à son sujet un rapport officiel qui serait présenté à la Réunion des Parties à sa deuxième session;

c) A chargé le Bureau et le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser à l'avenir une deuxième manifestation d'envergure internationale et de poursuivre la promotion du Protocole à l'échelle mondiale.

F. Autres activités pertinentes

18. Le Groupe de travail a pris note des rapports suivants:

a) Rapport de l'Allemagne sur l'atelier «Systèmes électroniques RRTP – Utiliser des logiciels libres pour fournir des données en libre accès» (Berlin, 29 et 30 octobre 2013);

b) Rapport de l'Espagne sur la deuxième Conférence internationale «RRTP España: 2001/2011, dix ans d'information – Les défis pour l'avenir» (Madrid, 3 et 4 juillet 2013);

c) Rapport de l'ECO-Forum européen sur l'initiative de promotion du RRTP dans l'industrie textile en Chine menée par les ONG du pays;

d) Rapport du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale sur les activités relatives aux RRTP menées en Europe du Sud-Est.

19. Le Groupe de travail a également remercié les pays et organisations partenaires de leurs efforts pour promouvoir la mise en œuvre du Protocole.

V. Comité d'examen du respect des dispositions et mécanisme de présentation de rapports

20. Le Groupe de travail a pris note du document sur la composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/5) ainsi que de la décision prise par le Bureau de confier au Comité d'examen la tâche d'élaborer un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole sur la base des rapports nationaux d'exécution. Le Groupe de travail a également pris note de l'outil disponible en ligne pour la présentation de rapports au titre du Protocole.

VI. Mise en œuvre du programme de travail actuel pour le Protocole, y compris les questions financières

21. S'agissant du programme de travail actuel, y compris les questions financières, le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/6), des informations communiquées par le secrétariat sur la situation de ses ressources humaines et financières ainsi que des informations sur les contributions prévues;

b) A pris note du rapport du Président sur les résultats de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE⁴ ainsi que de la lettre envoyée par le Secrétaire exécutif de la CEE au nom des présidents des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE au sujet de l'allocation de crédits imputés sur le budget ordinaire à l'appui des travaux menés dans le cadre des protocoles de la CEE sur les registres des rejets et transferts de polluants, sur l'eau et la santé et sur l'évaluation stratégique environnementale;

c) S'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des contributions et par le petit nombre d'annonces de contributions;

d) Est convenu d'étudier plus en détail la manière de garantir dans la mesure du possible un financement prévisible.

⁴ Voir le rapport biennal de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464, annexe III), à consulter à l'adresse suivante: http://www.unece.org/commission/2013/65th_index.html.

VII. Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole

A. Accueil et organisation des travaux

22. Le Groupe de travail a pris note du rapport du pays hôte (Pays-Bas) sur les préparatifs pratiques de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole ainsi que de la note sur le calendrier préparatoire de la session (PRTR/WG.1/2013/Inf.3).

B. Préparatifs de fond

Ordre du jour de la deuxième session

23. Le Groupe de travail a approuvé l'ébauche d'ordre du jour de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/7) et a chargé le Bureau d'en établir la version finale, notamment en ce qui concerne le débat de haut niveau, et de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption à sa deuxième session.

Plan stratégique pour 2015-2020

24. Le Groupe de travail a approuvé le Projet de décision concernant le plan stratégique pour le Protocole pour la période 2015-2020, tel que modifié lors de la réunion (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/8/CRP.1; voir les modifications apportées aux paragraphes 10 a), 11 et 12), et a décidé de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption à sa deuxième session.

Dispositions relatives à la présentation des rapports

25. Le Groupe de travail a approuvé le Projet de décision sur les dispositions relatives à la présentation des rapports (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/9) et a chargé le Bureau d'établir la version finale des paragraphes 1, 4, 6 et 7, à la lumière des informations figurant dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre disponibles avant la date limite officielle, et de soumettre le projet de décision révisé à la Réunion des Parties pour adoption à sa deuxième session.

Programme de travail pour la période 2015-2017

26. Le Groupe de travail a approuvé le Projet de décision sur le programme de travail pour la période 2015-2017 pour le Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/10) et a décidé de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption à sa deuxième session.

Dispositions financières au titre du Protocole

27. Le Groupe de travail a reconnu que le niveau actuel du soutien financier qui lui était apporté prouvait que le plan de contributions actuel ne pouvait garantir des arrangements financiers stables et prévisibles au titre du Protocole. La Réunion des Parties devrait donc se pencher sur la question à sa prochaine session et, si nécessaire, durant la prochaine période intersessions, afin de trouver une solution efficace.

28. Le Groupe de travail a examiné le Projet de décision concernant les dispositions financières au titre du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/11). Il a chargé le Bureau de revoir les projets de décision afin d'y inclure la possibilité d'indiquer l'actuel plan provisoire de contributions tout en reconnaissant la nécessité de charger le Bureau et le Groupe de travail des Parties d'examiner, au cours de la prochaine période intersessions, les moyens de se doter d'un financement plus stable et plus prévisible. Il conviendrait en outre de retirer les options A et B. Le projet de décision révisé serait ensuite communiqué aux

Parties et aux parties prenantes afin de recueillir leurs observations avant l'établissement de sa version finale par le Bureau, puis sa soumission à la Réunion des Parties pour adoption à sa deuxième session.

Déclaration

29. Le Groupe de travail a examiné le projet de déclaration (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/12) élaboré par les Bureaux des Réunions des Parties au Protocole et à la Convention et:

a) A décidé de conserver dans les versions ultérieures du document les principaux messages, de première importance pour le Protocole, qui figurent dans les paragraphes 7, 11, 12 et 13 ainsi que certains éléments des paragraphes 6 et 8;

b) A décidé que les délégations intéressées pourraient soumettre leurs observations écrites sur le projet actuel avant le 29 novembre 2013, afin que le Bureau de la Convention puisse les examiner à sa prochaine réunion les 2 et 3 décembre 2013, au cours de laquelle il établirait le prochain projet révisé en collaboration avec le Bureau du Protocole. Le prochain projet devrait être prêt pour la deuxième série d'observations en janvier 2014;

c) A chargé le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole d'élaborer la version finale du projet de déclaration en collaboration avec le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention, afin qu'elle soit soumise pour examen et adoption à la réunion conjointe de haut niveau.

VIII. Calendrier des réunions

30. Le Groupe de travail a pris note des réunions prévues pour 2014⁵.

IX. Adoption de décisions et résultats de la réunion

31. Le Groupe de travail a adopté les principaux résultats et décisions présentés par le Président à la réunion (PRTR/WG.1/2013/Inf.5) et a demandé au secrétariat de mettre la dernière main, en consultation avec le Président, au rapport dans lequel figurent les résultats et décisions adoptés.

⁵ On trouvera un calendrier des réunions à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/meetings-and-events.html>.